



Achat par erreur sur internet délai de rétraction ?

Par **sandrillon_old**, le **22/06/2007** à **19:36**

J'ai voulu faire un achat sur internet le jeudi 14 juin. Quand j'ai vu la différence de prix entre l'offre initiale et celle pour laquelle je venais de donner mon numero de carte bleue, je n'ai pas validé ma commande mais je n'ai pas su annuler et j'ai tout fermé comme ça. La commande n'avait d'ailleurs plus rien à voir et je ne savais même plus ce que j'étais en train d'acheter. Le montant de 79 euros a quand même été débité sur mon compte lundi 18 juin. Je me retrouve abonné à un site dont je ne connais même pas l'adresse. J'ai téléphoné au service client dont j'ai trouvé le numéro par le biais du retrait sur mon compte et il n'y aurait apparemment aucun moyen d'annuler l'abonnement et d'être remboursé. Ce n'est soi disant pas possible. ils veulent bien annuler l'abonnement mais pas rembourser ! Leur adresse est une simple boîte postale et je ne sais pas quoi faire . Ils disent qu'ils porteront plainte si j'annule vu que j'ai mis mes coordonnées même si je n'ai pas validé. Le service client ne veut bien entendu rien entendre. Ai-je un délai de rétraction pour un abonnement à un site internet ou n'ai-je aucun recours ?
merci